

D61 2025
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six novembre deux mille vingt-cinq à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 31/10/2025

Étaient présents : GARRIDO ROGER - CASES Michel - Daniel ERRE - BALESTE MARIE - DELAFUENTE STEPHANIE - DOGOR FRANCIS - ESPIRAC HELENE - LAMARQUE JOELLE LAMARQUE MARIE JOSEE - LLOBET CHRISTOPHE - Anne Marie PORTA - OMS BRUNO - SOL FREDERIC - TROGNO Marie - RIUBRUJENT CHRISTIANE - SUELVES SEBASTIEN formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

MAURAT CHRISTINE qui avait donné procuration à Marie BALESTE
CAZALS HENRI qui avait donné procuration à Joëlle LAMARQUE
CARBO MICHELLE qui avait donné procuration à Marie José LAMARQUE
LERAY Philippe qui avait donné procuration à Daniel ERRE
COPIN Martine qui avait donné procuration à Stéphanie DELAFUENTE
BRUZY ALBERT - TEYSSEYRE THIERRY

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE POUR LA PERIODE 2025-2029

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Convention Territoriale Globale conclue entre la Commune de Saint-Feliu-d'Avall et la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales (CAF), arrivée à échéance,

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CGT) constitue un cadre partenarial entre la CAF et la collectivité, visant à soutenir, planifier et coordonner les politiques sociales et familiales sur le territoire, notamment en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler cette convention afin de poursuivre les actions engagées et d'assurer la continuité des dispositifs financés ou soutenus par la CAF,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent,
LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Approuve le renouvellement de la Convention Globale Territoriale (CTG) entre la Commune de Saint-Feliu-d'Avall et la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales, pour la nouvelle période fixée conjointement par les deux partenaires, soit 2025-2029

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 17/11/25 SLO

ID : 066-216601740-20251106-D612025-DE

Désigne Madame Stéphanie COMBAUT, Directrice Générale des Services, en qualité de coordonnateur communal de la Convention Globale Territoriale, chargée d'assurer le suivi, la coordination et l'évaluation des actions inscrites dans le cadre de cette convention.

Précise que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues dans la CTG seront inscrits au budget communal, aux articles correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Nombre de membres afférents au C.M : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Publication et notification du :

